



Syndicat Emeraude.fr



(https://www.syndicat-emeraude.fr/sites/default/files/styles/img__1280x768__image_scale__crop_main/public/media/images/Syndicat%20Emeraude_10-10-2019_126Media_CED_8259.jpg?itok=2CatH2Hs)

© Cédric Daya - 126 Média

Les déchets végétaux, on fait le point ?

La collecte des déchets végétaux a commencé sur les secteurs pavillonnaires du territoire.

Avec l'arrivée des beaux jours, c'est l'occasion de refaire le point sur des consignes de tri parfois oubliées.

Publié le 18 mars 2021

Petit rappel des consignes

Le bac des déchets végétaux regroupe plusieurs types de déchets verts : branches et feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de pelouse et tailles de haie. Pour sa collecte, les déchets doivent être déposés dans le bac, sans sac.

Pour quelle raison le bac est sans sac ?



URL de la page: <https://www.syndicat-emeraude.fr/actualites/les-dechets-vegetaux-fait-le-point>

Les déchets végétaux collectés dans les bacs sont ensuite compostés à grande échelle sur le site de Montlignon.

Ainsi, il semble évident de préciser que **tout ce qui ne peut être composté devra donc être trié et retiré du bac déchets végétaux**. Il en va de même pour les sapins et décorations de Noël végétales qui sont floqués de neige blanche.

En quelle quantité déposer ses déchets végétaux ?

La collecte des déchets végétaux étant hebdomadaire (de la mi-mars à la fin novembre), les déchets végétaux ne doivent pas excéder 240 litres, c'est-à-dire la taille du bac prévu à cet effet. **Tout sac déposé à côté ne sera pas collecté.**

Le bac doit être préhensible par l'agent de collecte pour des raisons de sécurité. Les branchages doivent donc être coupés en taille réduite afin de ne pas dépasser déraisonnablement du bac.

Dans le cas où vous avez trop de déchets végétaux, une venue sur la déchèterie est alors nécessaire.

Plus d'informations sur [les conditions d'accès de la déchèterie](#).

Retrouvez les dates de collecte chez vous

Le calendrier de collecte de votre commune est disponible sur le site : [Calendriers 2021](#) (<https://www.syndicat-emeraude.fr/publications>)

Comment aller plus loin

Il est aussi recommandé de composter ces déchets végétaux, et d'opter pour un jardinage naturel.

Nous vous invitons à retrouver le [guide du jardinage au naturel](#).





(<https://www.syndicat-emeraude.fr/>)

SYNDICAT EMERAUDE

172, Chaussée Jules César
95130 Le Plessis-Bouchard

Horaires :

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

📞 01 34 11 92 92



URL de la page: <https://www.syndicat-emeraude.fr/actualites/les-dechets-vegetaux-fait-le-point>